

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 14163
Numéro SIREN : 914 155 692
Nom ou dénomination : BAI

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 15195

BAI
Société par actions simplifiée
Au capital de 145 419 497.8 euros
Siège Social : 9, rue Edmond Michelet
93360 NEUILLY PLAISANCE
914 155 692 R.C.S. BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 3 JANVIER 2023

L'An deux mille vingt trois,

Le trois janvier à neuf heures trente minutes,

Les membres du Comité de Surveillance se sont réunis chez IK, 43 Avenue de Friedland - 75008 Paris, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Rémi Buttiaux, Président du Comité de Surveillance;
- Monsieur Vincent Elriz, membre du Comité de Surveillance;
- Monsieur Guillaume Veber, membre du Comité de Surveillance;
- Madame Sophie Thiel, membre du Comité de Surveillance;

Le Comité réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi Buttiaux, rappelle alors aux membres du Comité de Surveillance qu'il a été notamment réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Démission de Monsieur Philippe Paré au 1^{er} janvier 2023 de ses fonctions opérationnelles et de directeur général de BAI.

Démission de Monsieur Paré

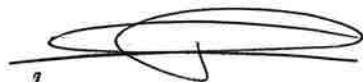
Monsieur Philippe Paré a été nommé le 12 juillet 2022 avec effet immédiat en qualité de directeur général de la société BAI par décision du comité de surveillance. Un contrat de mandat a été signé le 12 juillet 2022. Monsieur Philippe Paré a souhaité mettre un terme à ses fonctions de directeur général et à ses fonctions opérationnelles par courrier du 22 novembre 2022.

Le comité de surveillance acte de la démission de Monsieur Philippe Paré et la mise à jour le Kbis de la société BAI.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et les membres du Comité de Surveillance présents ou représentés.

Rémi Buttiaux



Guillaume Veber



Vincent Elriz



Sophie Thiel

